

trique; examen physique et radiologique et tuberculisation aux cliniques fixes et ambulantes et aux unités mobiles de radiologie. Les services du laboratoire provincial sont à la disposition de tous les médecins, commissions de santé et hôpitaux agréés. Le ministère distribue des sérums et des produits biologiques pour traitements prophylactiques.

Sur la recommandation des cliniques provinciales de lutte contre le cancer, le ministère assure des traitements chirurgiques, radiologiques et radiques ainsi que l'hospitalisation pendant une période d'au plus deux semaines pour fins de diagnostic. Les soins donnés dans les institutions pour maladies mentales sont surveillés par le ministère de la Santé publique et les malades incapables de payer sont traités aux frais du public. L'hospitalisation dans les sanatoriums provinciaux est gratuite pour tous les tuberculeux domiciliés dans la province. Les malades externes peuvent aussi se faire donner le pneumothorax au dispensaire des sanatoriums.

La province assure des services médicaux complets (y compris ceux des spécialistes), des services optiques et de vastes services dentaires aux vieillards et aveugles pensionnaires, aux bénéficiaires des allocations aux mères et aux personnes à leur charge. Le ministère fournit aussi gratuitement, à tous les résidants qui souffrent des suites de la poliomyélite, des soins médicaux, chirurgiques et hospitaliers et des services de réadaptation. Des soins hospitaliers et médicaux sont assurés aux enfants atteints d'arthrite rhumatoïde. Les accouchées peuvent être hospitalisées aux frais de la province durant une douzaine de jours. En outre, une petite allocation en espèces peut être versée à toutes les futures mères qui sont sans le sou.

Plus d'un tiers de la population de la province est assuré de l'hospitalisation à un prix minimum en vertu de la loi sur les hôpitaux municipaux. Les contributions financières de la province comprennent des subventions en vue du maintien d'unités sanitaires, des subventions de tant par jour versées aux hôpitaux agréés, des subventions spéciales de tant par jour pour service d'orthopédie ainsi que des versements à l'unité sanitaire rurale d'Edmonton et au service de santé de la ville d'Edmonton pour services déterminés.

Colombie-Britannique.—Le ministère de la Santé et du Bien-être comprend deux divisions administrées par le sous-ministre de la Santé et le sous-ministre du Bien-être.

La Santé compte trois bureaux, dont deux à Victoria et l'autre à Vancouver. Le Bureau des services locaux de santé, à Victoria, comprend l'Alimentation, les Unités sanitaires, les Infirmières de la santé publique, la Salubrité publique et les Soins dentaires préventifs. Victoria est aussi le siège de la Statistique vitale et de l'Enseignement de l'hygiène publique, services groupés dans le Bureau de l'administration centrale. La Lutte antituberculeuse, la Lutte antivénérienne et les Laboratoires ont leur siège à Vancouver et sont groupés dans le Bureau des services spéciaux de prévention et de traitement. Un hygiéniste adjoint provincial, qui dirige le Bureau régional de Vancouver du département de la Santé, représente le sous-ministre de la Santé dans la région de Vancouver.